



DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

La personne de confiance peut vous **aider dans vos démarches de santé**.

La personne de confiance peut **donner votre avis à votre place**, si vous ne pouvez plus parler.

La personne de confiance peut **recevoir des informations médicales à votre place**. La personne de confiance **parle avec les médecins en votre nom**.

C'est par exemple :

- Un membre de ma famille,
- Un ami,
- Un tuteur,
- Un curateur.

Les personnes majeures peuvent choisir une personne de confiance. Vous pouvez changer d'avis quand vous voulez.



La personne de confiance **doit accepter cette mission**.

La personne de confiance **doit signer le formulaire avec vous**.

La personne de confiance **n'a pas accès à votre dossier médical**.

Vous pouvez **donner vos directives anticipées** à votre personne de confiance.

Une **directive anticipée c'est une consigne médicale qu'on donne à l'avance**.

Si vous n'avez pas écrit de directives anticipées, le médecin **doit demander à votre personne de confiance**.





LES PROFESSIONNELS À L'HÔPITAL

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Les professionnels de l'hôpital **ont des métiers différents.**

On reconnaît le métier des professionnels à la couleur de leur badge.

Les professionnels portent les badges sur leur tenue.
Le badge sert à identifier le professionnel.

Le badge rouge indique **un médecin ou un étudiant en médecine.**



Le badge bleu indique **un soignant.**



Le badge gris indique un **agent administratif.**



Le badge vert indique **un technicien.**



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



LES ALIMENTS ET LES BOISSONS À L'HÔPITAL

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Les repas distribués par l'hôpital :

Les repas et les boissons sont :

- Distribués par l'hôpital,
- Adaptés à vos besoins,
- Autorisés avec vos médicaments.

Les repas et les boissons respectent les règles d'hygiène.

Les repas apportés par vous et votre famille :

Vous pouvez apporter des repas et des boissons à l'hôpital.

Si vous apportez votre repas, vous prévenez le soignant.

Vous ne devez pas :

- Apporter de l'alcool.
- Partager votre repas avec vos voisins.

Vous devez :

- Apporter les repas et les boissons dans un sac propre.
- Apporter les aliments froids dans un sac qui garde au froid.
- Manger et boire les aliments froids très vite.
- Jeter les restes.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Les directives anticipées sont un document important.



Les directives anticipées sont des **décisions pour vos soins médicaux**.

C'est utile si un jour vous ne pouvez plus parler.

Vous pouvez dire si vous voulez :

- Une aide pour respirer,
- Ou être nourri par une machine.

Vous décidez ce que vous voulez ou ce que vous ne voulez pas.

Si vous êtes majeur vous pouvez :

- Écrire,
- Changer d'avis,
- Ou annuler ce document à tout moment.



Ce papier aide vos proches et vos médecins à respecter vos choix pour votre santé.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



VOCABULAIRE

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

- **Admission**

L'admission c'est l'accueil de l'hôpital.
Vous devez aller à l'accueil pour signer vos papiers.
Vous devez aller à l'accueil avant d'être soigné.



- **Assistante sociale**

L'assistante sociale à l'hôpital est une personne qui aide les patients et leurs familles.

L'assistante sociale écoute les problèmes des patients et trouve des solutions.



L'assistante sociale travaille avec les médecins et les infirmiers pour que les patients soient bien aidés.

- **Attestation d'aide médicale**

L'attestation d'aide médicale s'appelle aussi l'AME.
C'est un papier où il est écrit que l'État peut aider à payer vos soins.
Vous pouvez utiliser ce document si vous n'avez pas de carte vitale.

- **Auxiliaire de vie**

Une auxiliaire de vie est une personne qui aide :

- Les personnes malades,
- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation de handicap.

L'auxiliaire de vie aide à faire des choses de la vie de tous les jours :

- Se laver
- S'habiller
- Manger
- Faire les courses
- Nettoyer la maison

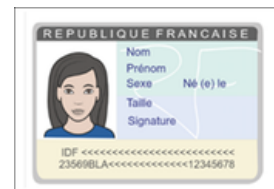
L'auxiliaire de vie travaille à la maison de la personne.





- **Carte d'identité**

Une carte d'identité c'est une carte officielle où il est écrit qui vous êtes.



- **Carte vitale**

La carte vitale c'est une carte qui rembourse vos soins par la sécurité sociale.



- **Consentement**

Le consentement c'est dire oui ou non à un soin.



- **Commission des usagers**

Un usager c'est une personne qui utilise quelque chose.

La commission des usagers c'est un groupe de personnes dans les hôpitaux.

Ce groupe défend les patients.

Ce groupe aide les patients :

- À faire respecter leurs droits
- À bien se faire soigner.



- **Directives anticipées**

Les directives anticipées sont un document important.

Les directives anticipées sont des décisions pour vos soins médicaux.

C'est utile si un jour vous ne pouvez plus parler.



- **Dossier médical**

Un dossier qui contient toutes les informations sur votre santé.

Par exemples :

- Les maladies
- Les médicaments
- Les examens faits
- Les soins reçus



Ce dossier aide les médecins à mieux vous soigner.





- **Médecin ou docteur**

Le médecin est une personne qui soigne les malades.
Le médecin examine les patients.
Le médecin dit ce que le patient a comme maladie.



Le médecin écrit les ordonnances :

- des médicaments
- ou des examens.
-

Le médecin décide du traitement pour aider à guérir.

- **Mutuelle**

La mutuelle c'est un document qui aide à payer ce que la sécurité sociale ne rembourse pas.



- **Ordonnance**

C'est un papier du médecin qui indique quels médicaments ou soins le patient doit recevoir.



- **Personne de confiance**

La personne de confiance est une personne que le patient choisit pour l'aider.

Cette personne peut parler avec les médecins, si le patient ne peut pas le faire.



La personne de confiance aide à prendre des décisions sur les soins.

- **Régie**

À l'hôpital, il y a un coffre-fort. Ce coffre-fort s'appelle la régie.
Les patients peuvent déposer à la régie leurs objets de valeur.

Par exemple :

- Argent
- Bijoux
- Papiers importants

Les objets sont gardés en sécurité pendant le séjour à l'hôpital.





- **Sécurité Sociale**

La Sécurité Sociale c'est un service de l'État.



La Sécurité Sociale aide les gens quand :

- Ils sont malades.
- Ils ont des problèmes d'argent à cause de la santé.

La Sécurité Sociale rembourse une partie des frais chez :

- Le médecin,
- À l'hôpital,
- Ou pour les médicaments.

- **Soignant**

Le soignant est une personne qui aide le patient à aller mieux.
Le soignant n'est pas un médecin.

Par exemple :

- L'infirmier donne les médicaments et fait les soins.
- L'aide-soignant aide à :
 - Se laver,
 - S'habiller,
 - Manger.
- Le kiné aide à bouger le corps après une maladie.



Le soignant travaille avec les médecins pour bien s'occuper des patients.

- **Transport médical**

Quand un patient sort de l'hôpital, il peut avoir besoin d'aide pour rentrer à la maison.

Ce transport peut se faire :

- En ambulance,
- En voiture,
- En taxi conventionné.



Le médecin de l'hôpital peut faire un papier pour que la Sécurité sociale rembourse le transport.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



LES OBJETS DE VALEURS

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE



Attention, il y a parfois des vols à l'hôpital.

Quand je reste plusieurs nuits à l'hôpital, je demande à ma famille ou à mes proches de prendre les objets importants.

À l'hôpital, il y a un **coffre-fort**. Ce coffre-fort s'appelle **la régie**.

Je dépose au coffre-fort :

- Ma carte d'identité.
- Mon passeport.
- Ma carte vitale.
- Mes clés.
- Mon argent.
- Ma carte bancaire.
- Mes bijoux.



Les objets sont **gardés en sécurité pendant mon hospitalisation**.

Je garde dans ma chambre de l'hôpital :

- Mes vêtements
- Ma valise
- Ma trousse de toilette avec le savon et la brosse à dents.



L'ordinateur et le téléphone sont mis en sécurité.

Ils sont rangés dans l'**armoire fermée à clé** de la chambre de l'hôpital.

J'informe un soignant si j'ai gardé dans la chambre de l'hôpital :

- Mes lunettes.
- Mes dents artificielles.
- Mes appareils auditifs.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.